

Communauté Francophone des Professionnels FoxPro

Assemblée Générale du 05/11/2005 - Procès Verbal

L'Assemblée Générale de l'association AtoutFox se réunit le samedi 5 novembre 2005 à partir de 14 heures au Novotel de Bron (69) sous la présidence de Thierry Nivelet, rédacteur des présentes.

Les membres actifs présents et représentés totalisent 30 suffrages.

Résolution 1 - Quitus de l'exercice 2004

En sa qualité de Trésorier de l'association, Michel Lévy présente à l'A.G. le bilan et le compte de résultat de l'association pour l'exercice 2004 coïncidant avec l'année civile. Ces documents sont annexés aux présentes.

Il répond aux questions de l'Assemblée.

Vote 1 Quitus au bureau de sa gestion de l'exercice 2004

Pour : **30, adopté à l'unanimité** ; contre : 0 ; abstention : 0

Résolution 2 - Budget prévisionnel 2005

Le Président présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2005 en cours. Pour mémoire, les chiffres présentés et reproduits en annexe sont des prévisions n'ayant pas valeur comptable.

Le Président et le Trésorier répondent aux questions de l'A.G.

Vote 1 Approbation du budget prévisionnel 2005

Pour : **30, adopté à l'unanimité** ; contre : 0 ; abstention : 0

Résolution 3 - Budget prévisionnel 2006

Le Président présente le budget prévisionnel pour l'exercice à venir 2006. Pour mémoire, les chiffres présentés et reproduits ci-après sont des prévisions n'ayant pas valeur comptable.

Vote 1 Dépenses : Rencontres annuelles pour : location des salles, pauses et collations entre les sessions, connexion Internet mise à la disposition des présentateurs, matériel fourni aux participants (cadeau de bienvenue, badge, documents, etc.), pour un montant total s'établissant à 7 400 Euros.

Pour : **30, adopté à l'unanimité** ; contre : 0 ; abstention : 0

Vote 2 Dépenses : critère d'éligibilité des intervenants à la prise en charge par l'association de ses frais de déplacement et d'hébergement

La débat s'engage sur le critère à prendre en considération : caractère commercial de l'intervention, qualité de membre de l'association, situation géographique du domicile de l'intervenant par rapport au site des Rencontres.

A l'issue de ces débats, le Président propose un vote sur le seul critère « outre-mer », au sens où l'intervenant doit se rendre aux Rencontres par avion.

Pour : **16, adopté** ; contre : 11 ; abstention : 3

Vote 3 Dépenses : Règle budgétaire pour la participation aux frais de déplacement et d'hébergement des intervenants outre mer

La débat s'engage pour savoir s'il y a lieu de définir un pourcentage de prise en charge des frais ou, *a contrario*, une enveloppe budgétaire que le bureau répartira au mieux entre les intervenants.

Le président soumet au vote la définition d'une enveloppe budgétaire.

Pour : **30, adopté à l'unanimité** ; contre : 0 ; abstention : 0

Vote 4 Dépenses : Montant de l'enveloppe budgétaire pour la participation aux frais de déplacement et d'hébergement des intervenants outre mer

Après débat et compte tenu des montants constatés en 2004 et 2005, le Président propose trois montants pour l'enveloppe budgétaire qui sont soumis au vote :

1 500 Euros : 9 voix ; **2 000 Euros : 19 voix, adopté** ; 2 500 Euros : 2 voix.

Vote 5 Compensation de l'hébergement gratuit du site Atoutfox par la société Wanagain dont le représentant légal, M. Francis Faure, est membre actif d'AtoutFox : participation gratuite aux Rencontres AtoutFox pour les professionnels des sociétés WanAgain et DORD.

M. Francis Faure déclinant cette proposition, l'A.G. le remercie ainsi que sa société WanAgain pour la qualité et la générosité de leur prestation, et décide à l'unanimité d'annuler le vote.

Vote 6 Recettes : Montants des droits d'adhésion comme membre actif et des droits de participation aux Rencontres annuelles.

L'A.G. constate que, compte tenu des décisions ci-avant et avant augmentation des recettes, le budget de l'association pour 2006 est déficitaire.

Le débat s'engage sur ce point. Certains membres proposent d'anticiper sur les nouvelles adhésions pouvant résulter d'un effort de promotion accru. D'autres estiment qu'on ne peut anticiper des recettes sur des actions et des dépenses hypothétiques, et qu'il vaut mieux construire un budget équilibré reposant sur des éléments certains ou en tous cas les plus probables possible.

Le président présente des simulations budgétaires tendant à montrer que, compte tenu de :

- La baisse des recettes d'adhésion comme membre actif en 2005,
- La répartition des participants aux Rencontres entre adhérents actifs ou non,
- Le lien entre le montant de l'adhésion et celui de la participation aux Rencontres,

Le montant de la participation aux Rencontres est la meilleure variable d'ajustement.

Il propose de voter sur l'augmentation du montant de la participation aux Rencontres pour les membres actifs, actuellement de 80 Euros en moyenne, étant entendu que les autres montants seront augmentés proportionnellement. Il soumet trois hypothèses :

90 Euros : 17 voix, adopté ; 100 Euros : 9 voix ; 110 Euros : aucune voix.

Résolution 4 - Évolution des statuts

Vote 1 Acquisition de la qualité de membre d'honneur

Rappel de l'article 5 des statuts : « *Les membres d'honneur sont associés à la préparation des projets et au déroulement des réunions du bureau* ».

Le bureau propose d'ajouter le texte suivant à l'article 6 des statuts ¹

« *Tout membre actif de l'association peut proposer à l'Assemblée Générale. un ou des Membres d'Honneur pour l'année à venir à l'exclusion de lui-même et des incompatibilités ci-après. l'Assemblée Générale vote sur chaque nom proposé. Un Membre d'Honneur peut déclinier son élection.* »

Pour : **28, adopté** ; contre : 0 ; abstention : 2

Incompatibilités avec la qualité de membre d'honneur

Vote 2 Une personne morale ne peut être Membre d'Honneur

Pour : **24, adopté** ; contre : 0 ; abstention : 6

¹ Acquisition et renouvellement de la qualité de membre

Vote 3 Un membre du personnel de la société Microsoft Corp. et de ses filiales ne peut être Membre d'Honneur

Un vif débat s'engage sur l'opportunité d'une telle mention dans les statuts de l'association, certains membres estimant qu'elle pourrait compliquer les relations entre AtoutFox et Microsoft. D'autres estiment au contraire que la claire séparation entre AtoutFox et Microsoft sera gage de clarification des rôles.

Pour : **17, adopté** ; contre : 6 ; abstention : 7

Résolution 5 - Membres d'Honneur pour l'exercice 2006

Vote 1 M. Steven Black

Auditeur des débats en qualité de membre simple, M. Steven Black décline par avance cette élection et annonce son adhésion immédiate comme membre actif.

L'A.G. décide en conséquence d'annuler le vote.

Vote 2 Mme Toni Feltman

Pour : **15, adopté** ; contre : 6 ; abstention : 9

Vote 3 M. Mike Feltman

Pour : 13 ; **contre : 14, non adopté** ; abstention : 3

Vote 4 M. Anders Altberg

Pour : **19, adopté** ; contre : 9 ; abstention : 2

Vote 5 M. Frédéric Steczycki

Pour : **19, adopté** ; contre : 6 ; abstention : 5

Sauf refus ultérieur de leur part, sont membres d'honneur pour l'année 2006 : Mme Toni Feltman, M. Anders Altberg, M. Frédéric Steczycki.

Résolution 6 - Accès au Groupe de Discussion du Bureau

Vote 1 Le Groupe de discussion du Bureau est accessible aux membres élus du Bureau, à un invité par membre élu, et aux membres d'honneur

Le bureau coordonne son action au moyen de courriels et d'un groupe de discussion électronique protégé par identification. Dans les premiers mois de son existence, afin d'accroître la participation des membres au fonctionnement de l'association, ce Groupe de Discussion a été ouvert à des invités membres non élus de l'association.

Certains membres du Bureau ont déploré cette situation considérant qu'un trop grand nombre de participants au groupe de discussion faisait peser un risque sur l'efficacité et la confidentialité des travaux du Bureau.

Le Président cite les personnes ayant aujourd'hui accès au Groupe de Discussion Bureau (dans l'ordre des prénoms) :

8 élus au Bureau 2005 : Elie Assouad, Francis Faure, François Lepage, Frédéric Steczycki, Gérard Lochon, Michel Lévy, Richard Flouriot, Thierry Nivelet

9 Invités : Christophe Bériol, Christophe Chenavier, Jean-Marc Testud, Louis de Lacroix, Mike Gagnon, Patrick Gilles, Régis de Lacroix, Roger Malherbe, Roman Segaud

Les débats expriment plusieurs points de vue, notamment le fait que la participation des invités leur permet de se tenir informés des décisions du bureau, donc de pallier plus facilement une éventuelle indisponibilité d'un membre élu.

Le président soumet au vote que l'accès au Groupe de Discussion du Bureau soit ouvert aux membres élus, aux membres d'honneur conformément aux statuts et à un invité par membre élu.

Pour : **18, adopté** ; contre : 3 ; abstention : 9

Résolution 7 - Élection du bureau

Le président rappelle l'article 9 des statuts :

Chaque membre du bureau est en charge d'un domaine d'action de l'association ; il constitue une équipe parmi les membres de l'association dont il coordonne l'action.

Pour être élu au bureau par l'Assemblée Générale, un membre actif lui présente sa candidature et son programme de travail dans la direction de l'objectif défini.

L'atelier 05A16 des Rencontres 2005 a permis d'identifier les domaines d'action listés ci-après.

- Les domaines d'actions n° 1 à 4 sont reconduits de l'exercice précédent,
- Les domaines d'actions n° 5 et suivants sont nouveaux pour l'exercice à venir.

Les membres actifs de l'association présents ou représentés à l'Assemblée Générale sont invités à présenter leur candidature pour chacun des ces domaines d'action.

Vote 1 Gestion & Trésorerie

M. Michel Lévy présente sa candidature.

Il propose de continuer la gestion et la comptabilité de l'association sur les bases et avec les méthodes existantes.

Pour : **29, élu** ; contre : 0 ; abstention : 1

Vote 2 Site AtoutFox.org

M. Francis Faure présente sa candidature.

Il propose de continuer l'œuvre entreprise, en mettant l'accent sur la personnalisation du site et l'enrichissement de la page d'accueil.

Pour : **30, élu** ; contre : 0 ; abstention : 0

Vote 3 Rencontres Annuelles

M. François Lepage présente sa candidature.

Il propose d'organiser les Rencontres 2006 à Paris en alternance avec la province comme prévu l'année dernière. De plus il rappelle la proposition de Joël Chaudy, MS France, d'accueillir les rencontres dans les locaux MS de la rue de l'université à Paris 7^{ème}.

Pour : **29, élu** ; contre : 0 ; abstention : 1

Vote 4 Localisation de VFP en Français

M. Christophe Chenavier présente sa candidature.

Il propose de prendre en main la localisation du SP1 de VFP9, et de traduire des articles étrangers en Français. L'effort sera réparti tout au long de l'année 2006, au travers la traduction d'articles techniques, de pages de blog, etc... ayant un contenu susceptible d'intéresser la communauté. Nous commencerons par mettre en place une sélection d'articles (après accord des auteurs) dans laquelle chacun pourra piocher pour contribuer à sa traduction.

Pour : **24, élu** ; contre : 0 ; abstention : 6

Vote 5 Formuler des propositions de développement SEDNA et les transmettre aux interlocuteurs Microsoft Corp.

M. Michel Lévy présente sa candidature.

Il souhaite qu'AtoutFox tienne une place de premier rang dans le projet SEDNA

Pour : **29, élu** ; contre : 0 ; abstention : 1

Vote 6 Citer et promouvoir VFP dans toutes les pages pertinentes du site MS France

M. Jean-Marc Testud présente sa candidature. Il propose de :

- Obtenir de la part de Microsoft une meilleure visibilité du produit FoxPro sur l'ensemble de leurs sites.
- Essayer de faire apparaître FoxPro aux cotés des produits Microsoft complémentaires (Visual Studio, SQL Serveur 2005, etc. ...).
- Essayer de faire relayer via les newsletters de Microsoft les différents événements FoxPro (Rencontres, Nouvelles Versions, Localisation, etc. ...) pour toucher un public plus large.
- Maintenir un contact régulier avec Joël et/ou Mai pour asseoir notre présence chez Microsoft et faire d'AtoutFox sa principale communauté francophone
- Mettre en place directement ou indirectement toutes actions qui serviraient les buts de l'association tel que décrit dans ses statuts.
- Aider les autres membres du bureau dans leurs tâches, si ma participation peut amener une plus-value à leurs actions respectives.

Pour : **29, élu** ; contre : 0 ; abstention : 1

Vote 7 Développer les relations avec le Groupe Utilisateur Francophone GUSS

M. Dominique Peralta présente sa candidature et son projet :

En tant que membre actif du GUSS, j'ai contacté sa Présidente, Catherine Brunie, pour lui annoncer ma présence mardi soir au Louvre. Nous posterons des articles dans le site Web du GUSS (www.guss.fr). Nous ferons des présentations sur SQL Server 2005, et SQL Express lors des prochaines Rencontres AtoutFox. Nous essayerons de confectionner un Web Cast sur l'utilisation de SQL Server 2005 avec VFP9, et de produire un CD de formation sur même thème.

Pour : **29, élu** ; contre : 0 ; abstention : 1

Vote 8 Présenter VFP dans la Presse Professionnelle (papier et en ligne) : articles, nouvelles, annonces, etc.

MM. Régis de Lacroix et Thierry Nivelet présentent leur candidature.

Régis de Lacroix propose de mettre ses contacts dans la presse professionnelle, secteur où il a travaillé pendant une dizaine d'années avant de créer son entreprise, au service de l'association. Thierry Nivelet retire sa candidature au profit de Régis de Lacroix qu'il juge plus compétent dans ce domaine.

Seule reste donc la candidature de Régis de Lacroix.

Pour : **29, élu** ; contre : 0 ; abstention : 1

Vote 9 Informer les décideurs informatiques de l'existence de la communauté AtoutFox et de sa pérennité, par exemple en organisant des « *Journées découverte VFP* »

M. Louis de Lacroix présente sa candidature.

Pour : **29, élu** ; contre : 0 ; abstention : 1

Vote 10 Promouvoir VFP auprès des étudiants et des programmeurs en général

M. Gérard Lochon présente sa candidature.

Pour : **29, élu** ; contre : 0 ; abstention : 1

Vote 11 Représenter AtoutFox à l'international

M. Steven Black présente sa candidature et son projet :

- Améliorer les relations avec le Groupe Utilisateur Allemand (dFPUG).
- Resserrer les liens avec les autres Groupes Utilisateurs francophones (Belgique, Suisse, Québec, etc.).
- Hisser la perception d'AtoutFox envers tout les autres Groupes Utilisateurs non francophones.

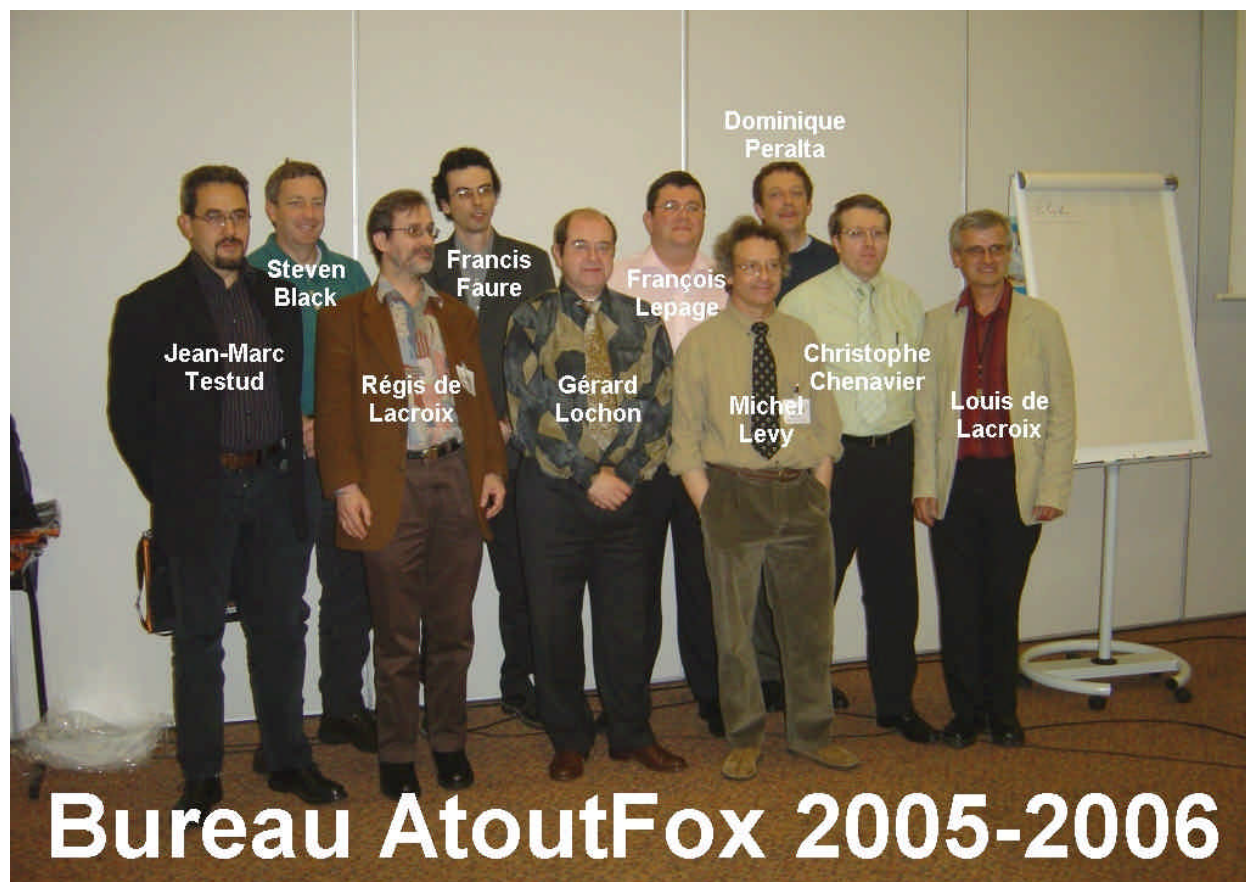
Communauté Francophone des Professionnels FoxPro

- Hisser le profil d'AtouFox dans l'esprit de l'équipe de développement de VFP.

Pour : **29, élu** ; contre : 0 ; abstention : 1

Le Bureau 2006 élu à compter de ce jour jusqu'à la prochaine Assemblée Générale comprend donc 10 membres qui présentent leurs invités :

Membres ²	Axe d'action	Invité
M. Christophe Chenavier	Localisation	Jean Brun
M. Dominique Peralta	Relation GUSS	Christophe Bériol dit Arconnerie
M. Francis Faure	Site Atoutfox	Anatole Baudouin
M. François Lepage	Rencontres	Thierry Nivelet
M. Gérard Lochon	Promotion VFP Étudiants & Professionnels	Richard Flouriot
M. Jean-Marc Testud	Présence de VFP sur le site MS France	Frédéric Steczycki
M. Louis de Lacroix	Promotion VFP auprès des décideurs informatiques	Didier Dumont
M. Michel Lévy	Trésorier	Jean-Marc Testud
	SEDNA	Frédéric Steczycki
M. Régis de Lacroix	Promotion VFP Presse Professionnelle	Philippe Thonnier
M. Steven Black	Représentation internationale	À préciser ultérieurement



² Dans l'ordre des prénoms

Résolution 8 - Présidence du Bureau

Le Président rappelle l'article 9 des statuts :

Le Président est élu par l'Assemblée Générale parmi les membres du bureau précédemment élus et déjà membres du bureau l'année précédente ; nul ne peut faire acte de candidature. Si l'élu décline la responsabilité de Président, un autre vote est organisé. Au cas où aucun membre du bureau n'accepte ou ne peut être Président, la décision de l'Assemblée Générale s'impose au premier élu qui ne peut s'y soustraire sauf à démissionner du Bureau.

Sont éligibles : M. Francis Faure, M. François Lepage, M. Gérard Lochon, M. Michel Lévy.

M. François Lepage recueille 18 voix sur 30 ; il accepte son élection et devient donc le Président de l'Association AtoutFox à compter de ce jour jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale de l'association AtoutFox termine ses travaux à 18 heures.

Annexes

1. Exercice 2004 : Compte de résultat (1 page)
2. Exercice 2004 : Bilan (1 page)
3. Exercice 2005 : Budget prévisionnel (1 page)
4. Exercice 2006 : Budget prévisionnel (1 page)
5. Statuts modifiés conformément aux décisions de l'A.G. (4 pages)
6. Exercice 2006 : Axes d'action décidés par l'atelier 05A16 des Rencontres 2005 (1 page)

Rubriques	01/01/2005 - 31/12/2005		01/01/2004 - 31/12/2004		Ecart	
Production Vendue						
706000000 Prestations de Services	668.90	23.95	1 700.00	37.01	-1 031.10	-60.65
706100000 Rencontres Atoutfox	2 124.37	76.05	2 813.42	61.25	-689.05	-24.49
708000000 Produits des Activités Annexes			80.00	1.74	-80.00	-100.00
Total	2 793.27	100.00	4 593.42	100.00	-1 800.15	-39.19
Autres produits						
756000000 Cotisations Adhésions	802.64	100.00	2 840.00	100.00	-2 037.36	-71.74
Total	802.64	100.00	2 840.00	100.00	-2 037.36	-71.74
Total Produits exploitations	3 595.91		7 433.42			
Achats de marchandises						
607000000 Achats de Marchandises	502.00	100.00	960.39	100.00	-458.39	-47.73
Total	502.00	100.00	960.39	100.00	-458.39	-47.73
Autres achats et charges externes						
623000000 Publicité, Publications			38.29	0.74	-38.29	-100.00
624000000 Transports Biens & Personnel			47.60	0.92	-47.60	-100.00
625000000 Déplac., Missions, Réceptions			162.00	3.13	-162.00	-100.00
625700000 Réceptions	4 564.42	99.89	4 802.83	92.85	-238.41	-4.96
626000000 Frais postaux & Télécommunic.	1.98	0.04	122.12	2.36	-120.14	-98.38
628000000 Divers (Autre charge externe)	2.99	0.07			2.99	
Total	4 569.39	100.00	5 172.84	100.00	-603.45	-11.67
Autres charges						
651000000 Redevances Concep., Brevets			86.11	99.75	-86.11	-100.00
658000000 Charges Div. Gestion Courante			0.22	0.25	-0.22	-100.00
Total		100.00	86.33	100.00	-86.33	-100.00
Total Charges exploitations	5 071.39		6 219.56			
Résultat d'exploitation	-1 475.48		1 213.86			
Intérêts et charges assimilées						
668000000 Autres Charges Financières			22.03	100.00	-22.03	-100.00
Total		100.00	22.03	100.00	-22.03	-100.00
Total Charges Financières			22.03			
Résultat financier			-22.03			
Résultat de l'exercice	-1 475.48		1 191.83			

ACTIF Actif immobilisé	01/01/2005 - 31/12/2005				01/01/2004 - 31/12/2004	
	Brut	Amortis., prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé						
Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations corporelles *						
Immobilisations financières *						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE						

Actif circulant	Brut	Amortis., prov.	Net	%	Net	%
Stocks						
Créances	1 823		1 823	46.98		
Disponibilités	2 058		2 058	53.02	1 192	100.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 881		3 881	100.00	1 192	100.00

Comptes de régularisation actif						
TOTAL ACTIF	3 881		3 881	100.00	1 192	100.00

PASSIF	01/01/2005 - 31/12/2005		01/01/2004 - 31/12/2004		
Capitaux Propres		- 1 475	-54.88	1 192	100.00
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes financières		4 164	154.88		
Autres dettes					
TOTAL DES DETTES		4 164	154.88		
Comptes de régularisation passif					
TOTAL PASSIF		2 689	100.00	1 192	100.00

OCCURRENCE DES COMPTES

Compte	Libellé	Occurrence
102100000	Fond Assoc sans droit de repr	0
180000000	Comptes de Liaison Ets et Sté	0
580000000	Virements Internes	0

/\ \ Tous montants TTC /\ \	Nombre	Unit. TTC	Recettes TTC	Dépenses TTC
Report à nouveau 2004			1 155,21 €	
Adhésions 2005	551		2 600,00 €	- €
Honneur	2	- €	- €	
Simple	500	- €	- €	
Actif personne physique	40	20,00 €	800,00 €	
Actif personne morale	9	200,00 €	1 800,00 €	
Subventions partenaires			800,00 €	- €
Microsoft			800,00 €	
Fonctionnement			- €	- 236,00 €
Affranchissement, taxes, etc.				- 150,00 €
Maintenance noms de domaine				- 86,00 €
Hébergement sites AtoutFox				- €
Actions de relation publiques, promotion VFP				- €
Rencontres 2005			3 550,00 €	- 7 369,00 €
Participants, dont :	60			
Invités	5	- €	- €	
Membres actifs	40	55,00 €	2 200,00 €	
Membres simples - Honneur	10	80,00 €	800,00 €	
Autres	5	110,00 €	550,00 €	
Location salles				- 3 500,00 €
Collations accueil - pauses	60	32,65 €		- 1 959,00 €
Connexion internet Wifi présentateurs	2	25,00 €		- 50,00 €
Confection cadeau de bienvenue (sacoches)	100	6,00 €		- 600,00 €
Confection badges participants	60	1,00 €		- 60,00 €
Participation au déplacement des présentateurs d'outre-mer				- 1 200,00 €
Participation au déplacement des participants d'outre-mer				- €
Total			8 105,21 €	- 7 605,00 €
Solde			500,21 €	

/!\ Tous montants TTC /!\	Nombre	Unit. TTC	Recettes TTC	Dépenses TTC
Report à nouveau 2005			500,21 €	
Adhésions prévues	652		2 600,00 €	- €
Honneur	3	- €	- €	
Simple	600	- €	- €	
Actif personne physique	40	20,00 €	800,00 €	
Actif personne morale	9	200,00 €	1 800,00 €	
Subventions partenaires			- €	- €
Microsoft			800,00 €	
STR			- €	
??			- €	
Fonctionnement de l'association			- €	- 1 030,00 €
Affranchissement, droits, etc.				- 150,00 €
Maintenance noms de domaine				- 80,00 €
Hébergement sites AtoutFox				- €
Actions de promotion : déplacements, cadeaux, etc.				- 800,00 €
Rencontres annuelles			6 800,00 €	- 9 380,00 €
Participants, dont :	90			
Invités	5	- €	- €	
Membres actifs	40	65,00 €	2 600,00 €	
Membres simples	40	90,00 €	3 600,00 €	
Autres	5	120,00 €	600,00 €	
Location salles				- 4 000,00 €
Collations accueil - pauses	90	30,00 €		- 2 700,00 €
Connexion internet Wifi présentateurs	2	25,00 €		- 50,00 €
Confection cadeau de bienvenue	90	6,00 €		- 540,00 €
Confection badges participants	90	1,00 €		- 90,00 €
Participation au déplacement des présentateurs d'outre-mer				- 2 000,00 €
Participation au déplacement des participants d'outre-mer				- €
Total			10 700,21 €	- 10 410,00 €
Solde			290,21 €	

Association AtoutFox - Communauté Francophone des Professionnels FoxPro

STATUTS

1 Entre les adhérents aux présents statuts est créée une association régie par la loi du 1^{er} juillet
2 1901 et ses décrets d'application du 16 août 1901, dont les buts sont définis à l'article 1,
3 dénommée « **Communauté Francophone des Professionnels FoxPro** »,
4 connue sous le nom de « **AtoutFox** »,

Article 1 - Buts de l'association

5 L'association est à but non lucratif et à vocation non commerciale. Elle a pour objectifs de :

- 6 • Promouvoir la plate-forme de développement FoxPro et Visual FoxPro, les outils associés et
7 les applications qui en sont issues.
- 8 • Être une force de proposition auprès de l'éditeur du produit et ses représentants.
- 9 • Faciliter le partage d'expériences et de ressources entre les utilisateurs professionnels de
10 FoxPro.

Article 2 - Durée

11 La durée de l'association est illimitée.

Article 3 - Siège social

12 Le siège social de l'association est fixé à :
13 Communauté Francophone des Professionnels FoxPro
14 Chez M & Mme GILLES
15 Les Pièces
16 84550 MORNAS

17 Il pourra être transféré par simple décision du bureau.

Article 4 - Composition

18 L'association se compose de personnes physiques et de personnes morales dûment représentées
19 par une personne physique, organisées en trois collèges :

- 20 • Membres simples
- 21 • Membres actifs
- 22 • Membres d'honneur

Article 5 - Droits

23 Les membres simples bénéficient de toutes les informations et services en ligne fournis par
24 l'association.

1 Seuls les membres actifs participent aux organes d'administration et à l'élaboration des projets
2 de l'association.

3 Les membres d'honneur sont associés à la préparation des projets et au déroulement des réunions
4 du bureau.

Article 6 - Acquisition et renouvellement de la qualité de membre

5 Pour faire partie de l'association, il faut déclarer adhérer formellement aux présents statuts et au
6 règlement intérieur de l'association et fournir une adresse de messagerie fonctionnelle, et des
7 éléments d'identification (nom et prénom, si personne physique)

8 L'adhésion dure une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les conditions matérielles
9 d'adhésions sont fixées par l'Assemblée Générale.

10 Tout collaborateur d'une personne morale membre actif est de plein droit membre actif dès lors
11 qu'il en fait la demande., dans la limite de 10 membres personnes physiques par membre actif
12 personne morale.

13 Le représentant d'un membre actif personne morale doit avoir l'agrément du bureau.

14 Tout membre actif de l'association peut proposer à l'Assemblée Générale. un ou des Membres
15 d'Honneur pour l'année à venir à l'exclusion de lui-même et des incompatibilités ci-après.
16 l'Assemblée Générale vote sur chaque nom proposé. Un Membre d'Honneur peut décliner son
17 élection.

18 Ne peut être proposé comme Membre d'Honneur: une personne morale, un membre du
19 personnel de la société Microsoft Corp. et de ses filiales.

Article 7 - Perte de la qualité de membre

20 La qualité de membre se perd par décès, par démission, ou par radiation prononcée par le bureau
21 dans l'intérêt de l'association ou pour non-paiement des cotisations. En cas de radiation prononcé
22 par le bureau, le membre concerné peut faire appel de la décision devant une assemblée générale
23 extraordinaire convoquée à ce seul effet.

Article 8 - Ressources

24 Les ressources de l'association comprennent :

- 25 • le montant des adhésions et cotisations.
- 26 • les subventions de la Communauté Européenne, de l'État ou des collectivités territoriales,
27 ainsi que des établissements d'intérêt public.
- 28 • les dons manuels (versements effectués par des entreprises, des particuliers, ou d'autres
29 contribuables)

30 ainsi que toutes autres ressources non expressément interdites par les lois et réglementations en
31 vigueur, restant dans la vocation non commerciale.

Article 9 - Bureau

32 L'association est dirigée par un bureau élu pour 1 année par l'assemblée générale. Les membres
33 sont rééligibles.

- 1 Le bureau est composé au minimum de 3 membres et au maximum de 10 membres choisis parmi
2 les membres actifs. Il met en œuvre les projets et décisions de l'assemblée générale.
- 3 Chaque membre du bureau est en charge d'un domaine d'action de l'association ; il constitue une
4 équipe parmi les membres de l'association dont il coordonne l'action.
- 5 Pour être élu au bureau par l'Assemblée Générale, un membre actif lui présente sa candidature et
6 son programme de travail dans la direction de l'objectif défini.
- 7 Le Président est élu par l'Assemblée Générale parmi les membres du bureau précédemment élus
8 et déjà membres du bureau l'année précédente ; nul ne peut faire acte de candidature. Si l'élu
9 décline la responsabilité de Président, un autre vote est organisé. Au cas où aucun membre du
10 bureau n'accepte ou ne peut être Président, la décision de l'Assemblée Générale s'impose au
11 premier élu qui ne peut s'y soustraire sauf à démissionner du Bureau.
- 12 Le Bureau utilise tout moyen de collaboration assurant la confidentialité des débats, chacun de
13 ses membres s'engageant à préserver celle-ci.
- 14 Un membre du bureau rencontrant des difficultés pour mener à bien son action doit en informer
15 les autres membres dans les plus brefs délais. Son action étant bénévole, aucune justification
16 n'est nécessaire.
- 17 Le bureau délibère à la majorité simple, en cas d'égalité de vote, la voix du président est
18 prépondérante.

Article 10 - Assemblée générale

- 19 L'assemblée générale ordinaire réunit tous les membres de l'association. Elle se tient une fois
20 par an dans les conditions matérielles définies par le règlement intérieur.
- 21 Quinze (15) jours au moins avant la date fixée, les membres sont convoqués par les soins du
22 secrétaire par les différents moyens de courrier ordinaire ou électronique.
- 23 L'ordre du jour est communiqué au plus tard la veille de l'Assemblée Générale. Ne devront être
24 traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.
- 25 L'ordre du jour comprend au minimum :
- 26 • L'exposé de la situation morale de l'association par le président assisté des membres du
27 bureau,
 - 28 • Le compte-rendu de gestion effectué par le trésorier qui soumet le bilan à l'approbation de
29 l'assemblée,
 - 30 • La présentation par le Bureau du plan d'action et du budget pour l'année à venir
 - 31 • La détermination du montant des cotisations et des conditions matérielles d'adhésion pour
32 l'année à venir (par collègue).
- 33 Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection des membres du Bureau dont les
34 fonctions prennent effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale suivante

Article 11 - Délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 35 Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des suffrages
36 exprimés par les présents ou représentés. La voix du président en exercice est prépondérante en
37 cas d'égalité de vote.

- 1 Seuls les membres actifs peuvent prendre part au vote, chacun d'eux ayant voix égale
2 Les scrutins concernant directement au moins un membre de l'association pour les décisions
3 suivantes : radiation ou convention avec l'association, se déroulent en l'absence du(es)
4 membre(s) concerné(s) qui ne prend pas part au vote.
5 Tous les scrutins, y compris l'élection des membres du Bureau, sont publics.
6 Le Bureau peut solliciter de l'Assemblée un mode de scrutin dérogatoire.
7 Les scrutins peuvent mettre en œuvre tout moyen physique ou électronique permettant
8 l'authentification du votant. Le membre chargé de la réception des votes « électroniques » se
9 conforme au règles du scrutin.
10 Chaque membre actif peut être représenté ou détenteur au maximum de 4 pouvoirs. Le président,
11 le secrétaire et le trésorier ne sont pas limités en nombre de pouvoirs.

Article 12 - Assemblée Générale Extraordinaire

- 12 Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres actifs de l'association, le
13 président convoque une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues par
14 l'article 10.
15 L'assemblée générale extraordinaire délibère dans les mêmes conditions que l'assemblée
16 générale ordinaire.

Article 13 - Règlement intérieur

- 17 Un règlement intérieur pourra être établi par le bureau qui le soumettra à l'approbation de
18 l'assemblée générale.
19 Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts notamment
20 ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 14 - Comptabilité

- 21 Il est tenu au jour le jour une comptabilité par recettes et par dépenses.

Article 15 - Dissolution

- 22 La dissolution ne peut-être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire,
23 spécialement convoquée à cet effet, sur cet unique ordre du jour.
24 En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée
25 générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci. L'actif net, s'il y a lieu, est
26 attribué à Handicap International ou à défaut à la Croix Rouge Internationale.

AtoutFox

Axes d'action décidés par l'atelier 05A16 des Rencontres 2005

Domaine	Axe d'action	Votes
Promotion	Publier des articles à propos de VFP dans la presse professionnelle	14
Promotion	VFP est cité et promu dans toutes les pages pertinentes du site MS France	13
Promotion	Informers les décideurs informatiques de l'existence de la communauté AtoutFox et de sa pérennité, par exemple en organisant des « Journées découverte VFP »	13
Promotion	Organiser les prochaines Rencontres dans les locaux de Microsoft France rue de l'Université à Paris	10
Relations	Cultiver les relations avec Microsoft	8
Promotion	Promouvoir VFP auprès des étudiants et des programmeurs en général	8
Promotion	Personnaliser les courriers, les actions d'AtoutFox (photos, ...)	6
Relations	Développer et personnaliser les relations avec les autres Groupes Utilisateurs VFP	5
Promotion	Microsoft France diffuse une version éducation de VFP	5
Promotion	Développer et enrichir les références VFP sur le site AtoutFox	4
Promotion	Intégrer la recherche des messages publiés sur fox.fr au site AtoutFox	3
Promotion	Proposer aux entreprises des stages de fin d'études et d'apprentissage en VFP	3
Promotion	Participer à l'évangélisation sur VFP au sein de MS France	3
Entr'aide	Resserrer les liens entre les membres d'AtoutFox	2
Entr'aide	Rééditer le livre VFP6 sur PDF	1